

FNB Horizons Actif actions privilégiées (HPR: TSX)







# **Table des matières**

RAPPORT DE I	A DIRECTION S	SUR LE RENDEMENT	DU FONDS

	Analyse du rendement du Fonds par la direction	. 5
	Faits saillants de nature financière	10
	Rendement passé	13
	Sommaire du portefeuille de placements	14
	NSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	16
TATS I	FINANCIERS	
	États de la situation financière	17
	États du résultat global	18
	États de l'évolution de la situation financière	19
	États des flux de trésorerie	20
	Tableau des placements	21
	Notes afférentes aux états financiers	29



# Message du chef de la direction

À mi-chemin de l'année 2023, je suis fier de souligner les succès qu'a connus Horizons ETFs jusqu'à maintenant, dans nos activités et pour nos investisseurs. Cette année et dans l'avenir, Horizons ETFs s'engage à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Bien que l'incertitude mondiale et les pressions économiques continues aient entraîné une volatilité des marchés, le secteur des FNB au Canada poursuit sa croissance. Ainsi, au 30 juin 2023, plus de 19 milliards de dollars avaient été injectés dans le secteur des FNB au Canada.

Du côté de Horizons ETFs, nos actifs sous gestion sont passés d'environ 23 milliards de dollars à la fin de 2022 à près de 26 milliards de dollars au 30 juin 2023. Nous consolidons davantage notre position en tant que l'un des principaux fournisseurs de FNB au Canada, grâce à des flux de plus de 2 milliards de dollars injectés dans nos FNB cette année – les plus importantes entrées de fonds, en dollars, parmi les cinq plus grands fournisseurs de FNB selon les actifs sous gestion.

Nous sommes également résolus à poursuivre notre engagement de longue date à offrir des FNB novateurs. Le 12 avril 2023, nous avons lancé le premier FNB au Canada qui procure une exposition exclusive aux bons du Trésor 0 à 3 mois du Canada et des États-Unis, soit respectivement le FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois (« CBIL ») et le FNB Horizons Bons du Trésor américain 0 à 3 mois (« UBIL.U »). L'incertitude économique récente a fait grimper la demande des investisseurs pour des stratégies de rechange aux liquidités qui peuvent offrir la sécurité relative des véhicules d'épargne traditionnels tout en générant un revenu supérieur à l'inflation. Les actifs sous gestion de ces deux fonds dépassent les 500 millions de dollars, et nous sommes fiers d'avoir créé des FNB qui sont en phase avec tellement d'investisseurs canadiens.

Au cours des prochains mois, nous avons l'intention de lancer plusieurs nouveaux FNB novateurs qui offriront aux investisseurs plus de possibilités de gains et adapteront leur exposition aux catégories d'actifs qui font partie de notre gamme « Exposition aux actions : Les Essentiels ». Nous avons hâte de communiquer davantage d'informations au sujet de ces produits emballants, et nous le ferons bientôt. Peu importe ce qui se profile à l'horizon, nous sommes convaincus que notre gamme de FNB novateurs sera en mesure de vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Chez Horizons ETFs, nous allons au-delà du modèle de gestion d'actifs ordinaire et embrassons l'innovation dans tout ce que nous faisons. De nos racines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada jusqu'à notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes animés par l'audace, la vision et l'engagement à offrir une qualité exceptionnelle.

Nous sommes reconnaissants de votre soutien indéfectible alors que nous travaillons pour faire évoluer le secteur de la gestion d'actifs vers un horizon plus clair pour tous les investisseurs.

Salutations cordiales,

Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Horizons ETFs Management (Canada) Inc.



#### RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Horizons Actif actions privilégiées (« HPR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons Management » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

# Analyse du rendement du Fonds par la direction

#### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HPR est de procurer un revenu de dividendes et de préserver le capital en investissant principalement dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés canadiennes. HPR peut également investir dans des actions privilégiées de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Le sous-conseiller, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, devraient être inclus dans le portefeuille de placements du FNB. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation du profil de risque de chaque société sont effectuées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre détenu par le FNB. HPR investit principalement dans des actions privilégiées et des titres convertibles en actions privilégiées d'émetteurs canadiens dont les titres de créance ont, en général, une cote de solvabilité correspondant au moins à une catégorie de bonne qualité au moment de l'achat.



HPR peut également investir dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets RCRL et d'autres titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des titres de capitaux propres canadiens et des titres de fonds inscrits en bourse.

HPR peut également investir dans des titres de capitaux propres canadiens qui offrent un rendement boursier intéressant et dans des titres de fonds inscrits en bourse qui versent un revenu de dividendes.

En prévision de conditions défavorables ou en réaction à de telles conditions ou à des fins défensives, HPR peut temporairement détenir une partie de son actif en espèces ou dans des instruments du marché monétaire, des obligations ou d'autres titres de créance qui, généralement, ne sont pas supérieurs à 20 % de l'actif net du FNB.

Le sous-conseiller peut acheter des titres d'émetteurs qui sont apparentés ou associés au sous-conseiller. Le sous-conseiller peut se fonder également sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

HPR peut conclure des opérations de prêt de titres dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables. HPR peut également investir dans des instruments dérivés seulement à des fins de couverture des devises.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HPR en matière de placement.

# Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement d'un indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-après la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-après; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus le plus récent du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-après est également fournie dans le prospectus le plus récent, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.fnbhorizons.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).



- Risque lié au marché boursier
- Risque lié à l'émetteur
- Risques juridiques et liés à la réglementation
- Risque lié aux perturbations du marché
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux fonds inscrits en bourse
- Risque lié à l'utilisation des données historiques
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Aucune assurance d'atteinte des objectifs de placement
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Perte de la responsabilité limitée
- Dépendance envers le personnel clé

- · Risque lié aux distributions
- Conflits d'intérêts
- Absence de propriété
- Marché pour les parts
- Prix de rachat
- Fluctuation de la valeur liquidative
- Restrictions relatives à certains porteurs de parts
- Marchés hautement instables
- Absence de rendement garanti
- Risque lié aux instruments dérivés et à la contrepartie
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque lié aux fiducies de revenu
- Risques liés aux bourses étrangères
- Risque de remboursement anticipé par l'émetteur
- Risque lié aux écarts entre le cours affiché et le cours utilisable
- Risque lié à la liquidité

### Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2023, les parts du FNB ont produit un rendement de 0,71 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (l'« indice ») s'est établi à 0,15 % pour la même période.

L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX est conçu pour suivre la performance des actions privilégiées canadiennes. Les actions privilégiées prévoient le versement de dividendes à un taux déterminé et elles ont préséance sur les actions ordinaires en ce qui concerne le versement de dividendes et la liquidation des actifs.

### Revue générale du marché

La nouvelle année a démarré sur les chapeaux de roue, alors qu'on anticipait un atterrissage en douceur pour les économies des pays développés, que les pressions inflationnistes montraient des signes d'apaisement et que la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») réduisait son rythme de resserrement. Les espoirs d'une fin imminente des hausses de taux et d'un virage vers une politique moins interventionniste ont été anéantis par les signes persistants d'une croissance résiliente, d'un marché du travail en surchauffe, d'une inflation tenace et de l'attitude offensive des banques centrales, qui ont incité les investisseurs à s'attendre à des taux d'intérêt plus élevés pendant plus longtemps. En mars, l'effondrement de la Silicon Valley Bank, de la Signature Bank et de Crédit Suisse, ainsi que la crainte d'une contagion accrue dans le secteur bancaire, ont provoqué un puissant mouvement de fuite vers des titres de qualité en faveur des obligations d'État, qui a rappelé la crise financière de 2008. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi très rapidement pour contenir la situation. En janvier, la Banque du Canada a relevé de 25 points de base son taux cible du financement à un jour pour le fixer à 4,50 %, ce qui porte le cumul des hausses de taux à 425 points de base pour le cycle. À ce stade, la Banque a également indiqué qu'elle ferait une pause pour observer les effets des hausses de taux d'intérêt sur l'économie.



Après avoir diminué pendant la majeure partie du premier trimestre, les rendements nord-américains ont été beaucoup plus élevés au cours du deuxième trimestre, en particulier dans la première partie de la courbe. Le trimestre a commencé par une baisse des rendements, alors qu'on pensait que la crise bancaire régionale aurait un effet restrictif sur les conditions de prêt et que la Fed faisait une pause après sa hausse du début mai pour évaluer l'incidence du resserrement de 500 points de base des taux. Une série d'événements a inversé la direction du marché obligataire : tout d'abord, le plafond de la dette américaine a été relevé, ce qui a supprimé l'offre de bons du Trésor américain.

La situation budgétaire reste difficile pour le marché obligataire, le déficit s'élevant à plus de 7 % du PIB depuis un an. Un autre facteur exerçant une pression à la hausse sur les rendements a été la persistance d'une inflation de base élevée, puis la croissance a continué à surprendre en repartant à la hausse. Comme prévu, la Fed n'a pas relevé son taux directeur en juin après dix hausses consécutives, mais le président Powell s'est montré catégorique sur le fait que son intervention n'est pas terminée et que d'autres hausses de taux seront nécessaires cette année pour ramener l'inflation à son niveau cible. Les investisseurs se font à l'idée que le ralentissement économique attendu sera retardé et que le Federal Open Market Committee (« FOMC ») maintiendra les taux à un niveau plus élevé pendant plus longtemps. La Banque du Canada a surpris les investisseurs en relançant sa campagne de resserrement monétaire en juin, après une interruption de cinq mois. La Banque a augmenté ses taux de 25 points de base pour les porter à 4,75 % en raison de la vigueur de la consommation et de l'immobilier, d'un marché de l'emploi tendu et d'une inflation tenace. Les hausses de taux précédentes de 425 points de base n'ont pas réussi à équilibrer l'offre et la demande et à placer l'inflation sur une trajectoire durable de 2 %. Le marché s'attend également à au moins une nouvelle hausse des taux d'intérêt au cours de l'été.

# Revue du portefeuille

Au cours du premier trimestre, les mouvements de capitaux ont été relativement favorables aux actions privilégiées, mais la situation est devenue plus difficile au cours du deuxième trimestre (surtout en mai), les investisseurs se montrant peu désireux d'accroître leur exposition à cette catégorie d'actifs en raison des changements qui pourraient être apportés à l'impôt sur les dividendes pour les sociétés plus tard en 2023. Le marché pour cette catégorie d'actifs a fini par s'améliorer en juin grâce à la hausse importante des taux d'intérêt.

Au cours du premier trimestre, le fonds était surpondéré en actions privilégiées perpétuelles à taux de révision déterminé, en titres hybrides/billets RCRL et en actions privilégiées à taux variable. Les meilleurs rendements sont venus de ces titres. La sous-pondération du secteur immobilier dans le FNB a aussi été très favorable à la performance. Le choix des titres dans les secteurs des banques et des assurances a nui au rendement du portefeuille.

Au cours du deuxième trimestre, l'excellent rendement a été attribuable au choix des titres dans les secteurs des services publics, de l'assurance, des FPI et de l'énergie. La surpondération en titres à taux fixe perpétuels a cependant réduit le rendement du portefeuille.

### **Perspectives**

Le marché du travail ne montre pas de signes notables de ralentissement, les consommateurs continuent de dépenser et l'inflation ne diminue pas assez rapidement. La Banque du Canada a relevé ses taux en juin et le sous-conseiller s'attend à une autre hausse cette année. Le scénario de base prévoit toujours une récession modeste sur le marché, mais la poursuite des hausses de taux augmente la probabilité d'un atterrissage brutal. La politique monétaire est restrictive, et le sous-conseiller s'attend à ce que la croissance et l'inflation diminuent au fil du temps. La Réserve fédérale est également sur le point de terminer sa campagne de resserrement. Le sous-conseiller s'attend à ce que les marchés soient très volatils alors que les participants déterminent le moment où les banques centrales finiront de hausser les taux et le moment de la première réduction des taux d'intérêt.



Le rendement moyen actuel des actions privilégiées canadiennes demeure à des niveaux intéressants et pourrait continuer d'augmenter dans les prochaines années étant donné que les titres à taux de révision déterminé sont assortis d'un taux d'intérêt sur 5 ans dont la révision à la hausse est beaucoup plus élevée. La volatilité demeurera importante en 2023 étant donné que la conjoncture financière continue de se resserrer. Cette volatilité pourrait être exacerbée par les mouvements de capitaux, surtout si le gouvernement fédéral change les modalités d'imposition des dividendes pour les sociétés. Dans ce contexte, le sous-conseiller estime que les titres à taux de révision déterminé dont la révision est prévue pour 2024 et 2025 offrent le meilleur rapport risque/rendement étant donné que le taux d'intérêt sur 5 ans pourrait être maintenu encore quelques années.

# Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, le FNB a généré un résultat global brut de 11 774 884 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (183 860 003) \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 3 789 117 \$ (5 609 488 \$ en 2022), dont une tranche de 136 870 \$ (2 002 \$ en 2022) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 30 699 048 \$ aux porteurs de parts (39 713 390 \$ en 2022).

#### **Présentation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

#### Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

## Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

### Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Horizons ETFs Management (Canada) Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Horizons Management, Horizons Management pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Horizons Management. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 12) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.



# Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

# Actif net par part du FNB

Période <sup>1)</sup>	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Actif net à l'ouverture de la période	7,50	9,75	8,16	8,14	8,36	9,66 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,23	0,43	0,42	0,44	0,44	0,43
Total des charges	(0,03)	(0,06)	(0,06)	(0,05)	(0,06)	(0,07)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,10)	0,11	0,17	(0,52)	(0,37)	0,04
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	(0,04)	(2,31)	1,41	0,51	0,15	(1,37)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation <sup>2)</sup>	0,06	(1,83)	1,94	0,38	0,16	(0,97)
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,21)	_	_	_	_	_
À partir des dividendes	_	(0,38)	(0,33)	(0,38)	(0,38)	(0,34)
À partir des gains en capital nets réalisés	_	(0,06)	(0,06)	_	_	(0,03)
Remboursement de capital	_	_	_	(0,04)	(0,02)	_
Total des distributions <sup>3)</sup>	(0,21)	(0,44)	(0,39)	(0,42)	(0,40)	(0,37)
Actif net à la clôture de la période <sup>4)</sup>	7,34	7,50	9,75	8,16	8,14	8,36 \$

- Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.
- 2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)
- 4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.



# Faits saillants de nature financière (suite)

# Ratios et données supplémentaires

Période <sup>1)</sup>	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Total de la valeur liquidative (en milliers)	987 564	1 107 087	1 871 153	1 398 529	1 411 437	1 576 544 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	134 466	147 593	191 854	171 302	173 304	188 582
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	0,62 %	0,64 %	0,64 %	0,64 %	0,64 %	0,63 %
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions <sup>3)</sup>	0,65 %	0,64 %	0,65 %	0,64 %	0,64 %	0,65 %
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,04 %	0,04 %	0,05 %	0,07 %	0,06 %	0,05 %
Taux de rotation des titres en portefeuille5)	5,70 %	23,71 %	56,49 %	74,59 %	85,37 %	25,78 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	7,34	7,50	9,75	8,16	8,14	8,36 \$
Cours de clôture	7,29	7,44	9,75	8,18	8,15	8,36 \$

- 1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2023 et aux 31 décembre des exercices présentés.
- 2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renonciations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
- 3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
- 4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
- 5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.



# Faits saillants de nature financière (suite)

# Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
2 %	90 %	8 %



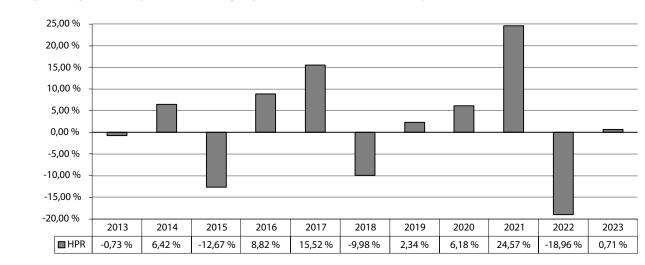
# Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

#### Rendement annuel

Faux de rendement

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 22 novembre 2010.



# Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2023

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres privilégiés canadiens	879 229 277 \$	89,03 %
Titres à revenu fixe canadiens	102 604 558	10,39 %
Contrat à terme - couverture des devises*	28 223	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 142 071	0,93 %
Autres actifs, moins les passifs	(3 440 043)	-0,35 %
	987 564 086 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	436 657 101	\$ 44,22 %
Énergie	227 525 053	23,04 %
Services publics	131 785 721	13,34 %
Obligations de sociétés	102 604 558	10,39 %
Services de communication	80 607 505	8,16 %
Produits de consommation courante	1 805 715	0,18 %
Industries	848 182	0,09 %
Contrat à terme - couverture des devises*	28 223	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 142 071	0,93 %
Autres actifs, moins les passifs	(3 440 043)	-0,35 %
	987 564 086	\$ 100,00 %

<sup>\*</sup> Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.



# Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2023

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Enbridge Inc.	9,50 %
BCE Inc.	8,15 %
La Banque Toronto-Dominion	7,54 %
Great-West Lifeco Inc.	5,88 %
Banque Royale du Canada	5,24 %
Société Financière Manuvie	5,17 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,95 %
Banque de Montréal	4,83 %
Pembina Pipeline Corp.	4,58 %
Corporation TC Énergie	4,51 %
Brookfield Corp.	3,73 %
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc.	3,68 %
Corporation financière Power	3,31 %
Canadian Utilities Ltd.	3,28 %
Cenovus Energy Inc.	2,75 %
AltaGas Ltd.	2,26 %
Fortis Inc.	2,25 %
Banque Nationale du Canada	1,76 %
Intact Corporation Financière	1,74 %
Rogers Communications Inc.	1,68 %
Brookfield Office Properties Inc.	1,65 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	1,42 %
Financière Sun Life Inc.	1,31 %
Emera Inc.	1,21 %
Fairfax Financial Holdings Ltd.	1,10 %

<sup>\*</sup> Il est à noter que les 25 principaux placements représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.



# RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Horizons Actif actions privilégiées (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Rohit Mehta Administrateur

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

Thomas Park Administrateur

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

# **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

#### L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



# États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022

	2023	2022	
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 142 071	\$ 6 190 592	\$
Placements	981 833 835	1 102 945 697	
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	2 850 378	4 022 012	
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	2 918 862	231 550	
Actifs dérivés (note 3)	28 223	10 621	
Total des actifs	996 773 369	1 113 400 472	_
Passifs			
Frais de gestion à payer	511 379	593 175	
Frais d'exploitation à payer	70 637	49 234	
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	3 111 140	_	
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	799 000	208 687	
Distribution à payer	4 717 127	5 462 432	
Total des passifs	9 209 283	6 313 528	
Total de l'actif net	987 564 086	\$ 1 107 086 944	\$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	134 465 688	147 593 415	
Total de l'actif net par part	7,34	\$ 7,50	\$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Rohit Mehta Administrateur Thomas Park Administrateur



# **États du résultat global** (non audité) Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022	
Produits			
Revenu de dividendes	29 603 040	\$ 35 854 476	\$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	3 515 676	1 958 064	
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	26 796	27 804	
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(14 419 095)	33 322 096	
Perte nette de change réalisée	(2 856)	(21 281)	
Variation nette de la moins-value latente des placements et des dérivés	(6 948 304)	(255 002 012)	
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(373)	850	
	11 774 884	(183 860 003)	_
Charges (note 9)			
Frais de gestion	3 361 927	5 022 644	
Honoraires d'audit	8 032	6 646	
Honoraires du comité d'examen indépendant	127	141	
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	141 403	156 301	
Honoraires juridiques	12 999	23 303	
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	31 774	37 478	
Frais d'administration	15 336	16 566	
Coûts de transaction	216 537	346 409	
Autres charges	982	_	
	3 789 117	5 609 488	
Montants devant être payés par le fonds de placement			
qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(136 870)	(2 002)	
	3 652 247	5 607 486	
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	8 122 637	\$ (189 467 489)	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,06	\$ (1,05)	Ś



# États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	1 107 086 944 \$	1 871 153 092 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	8 122 637	(189 467 489)
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	30 337 775	24 042 207
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(127 530 915)	(283 684 661)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	246 693	309 301
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(30 699 048)	(39 713 390)
Total de l'actif net à la clôture de la période	987 564 086 \$	1 382 639 060 \$



# États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	8 122 637 \$	(189 467 489)	\$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	14 419 095	(33 322 096)	
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	95 120	83 555	
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	6 948 304	255 002 012	
Variation nette de la moins-value latente de change	(37)	(744)	
Achat de placements	(32 891 920)	(201 499 164)	
Produit de la vente de placements	46 216 831	206 738 650	
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	1 171 634	107 864	
Charges à payer	(60 393)	(299 152)	
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	44 021 271	37 343 436	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Montant reçu de l'émission de parts	1 831 207	7 293 024	
Montant versé au rachat de parts	(11 703 376)	(29 395 308)	
Distributions versées aux porteurs de parts	(31 197 660)	(39 811 309)	
Sorties de fonds nettes liées aux activités de financement	(41 069 829)	(61 913 593)	
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de			
trésorerie au cours de la période	2 951 442	(24 570 157)	
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	37	744	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	6 190 592	38 128 787	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	9 142 071 \$		ċ
rresorerie et equivalents de tresorerie à la cloture de la periode	91420/1 3	13 339 3/4	•
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	3 583 481 \$	1 412 304	\$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	30 706 869 \$	36 508 100	\$



	Actions / Valeur nominale /	Coût	Juste
Titre	Contrats	moyen	valeur
TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS (89,03 %)			
Services financiers (44,22 %)			
Artis REIT, priv., série E, taux variable, perp.	82 783	1 557 317 \$	1 428 007 \$
Artis REIT, priv., série I, taux variable, perp.	17 171	452 048	329 512
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 27, taux variable, conv., perp.	295 785	5 994 976	5 300 467
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 29, taux variable, perp.	1 363 316	28 357 531	23 353 603
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 31, taux variable, perp.	249 942	5 271 000	4 249 014
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 33, taux variable, perp.	305 288	6 493 032	5 534 871
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 44, taux variable, perp.	1 453	36 906	31 167
Brookfield Corp., priv., cat. A	53 420	701 743	625 014
Brookfield Corp., priv., série 17, 4,75 %, perp.	501	10 493	8 682
Brookfield Corp., priv., série 18, 4,75 %, perp.	38 018	818 457	656 191
Brookfield Corp., priv., série 24, taux variable, perp.	217 951	4 038 313	2 855 158
Brookfield Corp., priv., série 26, taux variable, perp.	141 175	2 540 750	1 946 803
Brookfield Corp., priv., série 30, taux variable, perp.	134 591	2 820 065	2 570 688
Brookfield Corp., priv., série 32, taux variable, perp.	128 297	2 798 561	2 463 302
Brookfield Corp., priv., série 34, taux variable, perp.	49 337	988 699	809 620
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 36, 4,85 %, perp.	29 527	640 868	513 475
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 37, 4,90 %, perp.	73 453	1 623 164	1 294 976
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 38, taux variable, perp.	418 024	8 326 730	6 075 979
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 40, taux variable, perp.	453 644	9 164 967	7 126 747
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 42, taux variable, perp.	528 067	10 521 480	7 715 059
Brookfield Corp., priv., série 51, 6,45 %, perp.	142 068	1 772 089	2 156 592
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série N, taux variable, perp.	423 390	6 781 866	4 149 222
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série P, taux variable, conv., perp.	266 555	4 475 014	2 836 145
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série R, taux variable, perp.	525 456	9 127 990	5 596 106
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série T, taux variable, conv., perp.	18 248	393 792	251 275
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série AA, taux variable, perp.	278 896	5 049 872	3 009 288
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série CC, taux variable, perp.	1 000	19 778	16 740
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série EE, taux variable, perp.	22 169	360 746	284 650
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série GG, taux variable, perp.	3 860	78 204	57 282
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 51, taux variable, perp.	6 923	168 975	166 567



	Actions / Valeur nominale /	Coût	Juste
Titre	Contrats	moyen	valeur
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 39, taux variable, perp.	805 797	16 442 019	14 101 448
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 41, taux variable, perp.	259 665	5 387 461	4 346 792
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 43, taux variable, perp.	1 035 009	21 793 908	18 521 486
Banque Canadienne de l'Ouest, priv., série 5, taux variable, perp.	98 719	2 094 393	1 658 479
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série C, taux variable, conv.,			
perp.	43 672	915 533	782 384
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série E, taux variable, perp.	2 000	26 200	28 500
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	64 737	1 064 277	945 808
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série I, taux variable, conv.,			
perp.	390 021	6 651 082	6 084 328
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série K, 5,00 %, perp.	48 628	1 050 058	866 065
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série M, taux variable, perp.	103 221	2 238 801	2 064 420
Great-West Lifeco Inc., priv., série G, 5,20 %, perp.	618 435	14 058 291	11 954 349
Great-West Lifeco Inc., priv., série H, 4,85 %, perp.	840 025	19 534 193	15 221 253
Great-West Lifeco Inc., priv., série I, 4,50 %, perp.	416 580	10 205 069	7 173 508
Great-West Lifeco Inc., priv., série L, 5,65 %, perp.	137 991	3 356 483	2 856 414
Great-West Lifeco Inc., priv., série M, 5,80 %, perp.	31 670	795 172	690 406
Great-West Lifeco Inc., priv., série N, taux variable, perp.	83 116	1 230 159	1 018 171
Great-West Lifeco Inc., priv., série P, 5,40 %, perp.	365 246	8 966 811	7 264 743
Great-West Lifeco Inc., priv., série Q, 5,15 %, perp.	316 411	7 450 371	6 011 809
Great-West Lifeco Inc., priv., série R, 4,80 %, perp.	58 998	1 347 114	1 057 834
Great-West Lifeco Inc., priv., série S, 5,25 %, perp.	182 503	4 109 608	3 524 133
Great-West Lifeco Inc., priv., série T, 5,15 %, perp.	60 611	1 347 734	1 184 945
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 3, taux variable,			
conv., perp.	495 662	9 914 496	8 674 085
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 5, 5,20 %, perp.	17 555	431 062	358 122
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 6, 5,30 %, perp.	84 471	2 046 000	1 778 537
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 7, taux variable, conv., perp.	156 978	3 599 766	3 272 991
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 9, 5,40 %, perp.	5 978	146 471	129 185
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 11, 5,25 %, perp.	30 260	751 232	622 751
Banque Laurentienne du Canada, priv., cat. A, série 13, taux variable, perp.	121 086	2 233 587	1 858 670
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 2, 4,65 %, perp.	398 808	9 281 726	7 186 520
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 2, 4,50 %, perp.	159 865	3 607 583	2 808 828
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 3, taux variable, conv.,	4 500	75 600	56 925
perp.	4 300	73 000	30 923



Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 11, taux variable,		,	
perp.	217 786	4 825 375	4 464 613
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 13, taux variable, perp.	122 658	2 698 860	2 330 502
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 15, taux variable, perp.	567 396	11 630 659	10 003 191
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 17, taux variable, perp.	617 709	12 842 324	10 433 105
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 19, taux variable, perp.	518 049	10 215 510	8 542 628
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 25, taux variable, perp.	70 698	1 681 997	1 403 355
Banque Nationale du Canada, priv., série 30, taux variable, perp.	204 759	4 060 150	3 638 567
Banque Nationale du Canada, priv., série 32, taux variable, perp.	389 953	7 697 401	6 512 215
Banque Nationale du Canada, priv., série 38, taux variable, perp.	1 127	28 609	28 389
Banque Nationale du Canada, priv., série 40, taux variable, perp.	621	12 774	12 625
Power Corporation du Canada, priv., série A, 5,60 %, perp.	29 187	711 249	604 171
Power Corporation du Canada, priv., série B, 5,35 %, perp.	141 647	3 369 479	2 831 524
Power Corporation du Canada, priv., série C, 5,80 %, perp.	2 600	59 722	56 680
Power Corporation du Canada, priv., série G, 5,60 %, perp.	96 220	2 389 889	1 988 867
Corporation financière Power, priv., série D, 5,50 %, perp.	42 917	1 051 081	879 799
Corporation financière Power, priv., série E, 5,25 %, perp.	93 564	2 240 225	1 841 340
Corporation financière Power, priv., série F, 5,90 %, perp.	32 717	803 558	717 811
Corporation financière Power, priv., série H, 5,75 %, perp.	135 749	3 278 119	2 898 241
Corporation financière Power, priv., série K, 4,95 %, perp.	415 808	9 549 029	7 677 895
Corporation financière Power, priv., série L, 5,10 %, perp.	150 779	3 364 312	2 882 894
Corporation financière Power, priv., série O, 5,80 %, perp.	98 508	2 514 866	2 113 982
Corporation financière Power, priv., série P, taux variable, perp.	358 064	5 347 379	4 583 219
Corporation financière Power, priv., série R, 5,50 %, perp.	255 184	6 320 618	5 172 580
Corporation financière Power, priv., série S, 4,80 %, perp.	176 446	3 789 101	3 193 673
Corporation financière Power, priv., série T, taux variable, perp.	2 076	44 297	37 991
Corporation financière Power, priv., série V, 5,15 %, perp.	45 171	1 039 998	866 832
Banque Royale du Canada, priv., série AZ, taux variable, perp.	381 067	8 710 949	6 661 051
Banque Royale du Canada, priv., série BB, taux variable, perp.	85 535	1 920 876	1 478 900
Banque Royale du Canada, priv., série BD, taux variable, perp.	1 036 110	22 133 601	19 002 257
Banque Royale du Canada, priv., série BF, taux variable, perp.	800 136	16 459 693	13 922 366
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 3, 4,45 %, perp.	21 192	467 642	378 277
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 4, 4,45 %, perp.	290 886	6 627 199	5 186 497
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 5, 4,50 %, perp.	184 494	4 317 817	3 337 496
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 10R, taux variable, perp.	270 170	4 983 887	4 039 042



	Actions / Valeur nominale /	Coût	Juste
Titre	Contrats	moyen	valeur
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 1, taux variable, conv.,	014770	47 770 474	12 001 505
perp.	814 773	17 772 171	13 981 505
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 3, taux variable, perp.	1 127 957	23 845 398	19 491 097
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 5, taux variable, perp.	680 920	14 207 120	11 759 488
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 7, taux variable, perp.	903 643	19 795 717	16 491 485
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 9, taux variable, perp.	412 322	9 002 341	7 623 834
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 20, taux variable, perp.	448	10 599	9 941
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 24, taux variable, perp.	2 558	62 739	61 085
		535 422 016	436 657 101
Énergie (23,04 %)			
AltaGas Ltd.,priv., série A, taux variable, conv., perp.	661 360	11 246 636	9 867 491
AltaGas Ltd., priv., série B, taux variable, conv., perp.	36 379	706 352	621 353
AltaGas Ltd.,priv., série G, taux variable, perp.	460 162	9 586 539	7 937 795
Cenovus Energy Inc., priv., série 1, taux variable, perp.	96 478	1 399 490	1 281 228
Cenovus Energy Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	382 263	7 617 312	7 052 752
Cenovus Energy Inc., priv., série 5, taux variable, perp.	457 339	9 154 982	8 776 335
Cenovus Energy Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	533 524	10 564 392	10 030 251
Enbridge Inc., priv., série A, 5,50 %, perp.	538	12 857	11 599
Enbridge Inc., priv., série B, taux variable, perp.	333 033	4 876 006	5 415 117
Enbridge Inc., priv., série D, taux variable, perp.	239 510	4 186 717	4 016 583
Enbridge Inc., priv., série F, taux variable, perp.	138 152	2 538 024	2 390 030
Enbridge Inc., priv., série L, taux variable, perp.	99 225	2 668 147	2 529 066
Enbridge Inc., priv., série N, taux variable, perp.	1 283	23 985	22 761
Enbridge Inc., priv., série P, taux variable, perp.	506 940	8 639 846	8 161 734
Enbridge Inc., priv., série R, taux variable, perp.	761 898	13 114 026	11 725 610
Enbridge Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	1 467 949	24 327 361	21 696 286
Enbridge Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	63 078	1 127 469	1 019 341
Enbridge Inc., priv., série 9, taux variable, perp.	284 274	4 910 739	4 332 336
Enbridge Inc., priv., série 11, taux variable, perp.	807 392	14 286 839	11 997 845
Enbridge Inc., priv., série 13, taux variable, perp.	806 066	12 578 249	11 284 924
Enbridge Inc., priv., série 15, taux variable, perp.	546 458	8 516 699	7 595 766
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.	9 949	177 416	174 605
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	141 136	2 541 192	2 385 198
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 5, taux variable, perp.	19 909	348 041	354 181
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	572 509	11 424 507	9 555 175
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	871 402	18 499 527	16 669 920
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.	153 752	2 853 753	3 047 365
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 17, taux variable, perp.	131 632	2 460 110	2 348 315
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 19, taux variable, perp.	381 931	8 386 295	8 043 467
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 21, taux variable, perp.	9 156	232 930	187 423



Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 25, taux variable, perp.	107 942	2 514 860	2 347 739
Corporation TC Énergie, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	74 661	1 283 818	1 020 616
Corporation TC Énergie, priv., série 2, taux variable, conv., perp.	15 936	269 653	231 072
Corporation TC Énergie, priv., série 3, taux variable, conv., perp.	378 052	4 691 692	3 943 082
Corporation TC Énergie, priv., série 5, taux variable, conv., perp.	728 210	10 286 736	7 820 975
Corporation TC Énergie, priv., série 7, taux variable, conv., perp.	512 600	9 768 421	7 837 654
Corporation TC Énergie, priv., série 9, taux variable, perp.	784 148	14 337 459	11 566 183
Corporation TC Énergie, priv., série 11, taux variable, perp.	750 054	14 777 389	12 225 880
		256 936 466	227 525 053
Services publics (13,34 %)	-		
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série A, taux variable, conv.,			
perp.	42 052	917 729	841 040
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série D, taux variable, perp.	80 381	1 599 243	1 590 338
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.	563 105	11 393 156	9 682 590
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	7 900	173 307	169 297
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	1 696	31 838	34 700
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 11*, taux variable, perp.	215 540	5 224 696	4 181 476
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	21 171	504 881	451 577
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.	31 971	760 348	704 641
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 1, taux variable, conv., perp.	931 757	16 838 774	13 985 673
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 2, taux variable, conv., perp.	137 013	2 602 258	2 263 455
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	711 169	14 036 317	12 054 315
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 6, 5,00 %, perp.	480 057	10 281 080	8 040 955
Canadian Utilities Ltd., priv., série Y, taux variable, perp.	391 957	7 824 601	6 949 398
Canadian Utilities Ltd., priv., série AA, 4,90 %, perp.	294 586	6 834 382	5 567 675
Canadian Utilities Ltd., priv., série BB, 4,90 %, perp.	246 724	5 650 324	4 591 534
Canadian Utilities Ltd., priv., série CC, 4,50 %, perp.	177 555	4 121 007	3 071 702
Canadian Utilities Ltd., priv., série DD, 4,50 %, perp.	546 589	11 492 407	9 434 126
Canadian Utilities Ltd., priv., série EE, 5,25 %, perp.	2 214	53 019	44 966
Canadian Utilities Ltd., priv., série FF, taux variable, perp.	78	1 745	1 765
Canadian Utilities Ltd., priv., série HH, 4,75 %, perp.	153 235	2 929 384	2 785 046
Capital Power Corp., priv., série 1, taux variable, conv., perp.	58 349	798 272	746 867



Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Capital Power Corp., priv., série 3, taux variable, conv., perp.	627	12 646	13 054
Capital Power Corp., priv., série 5, taux variable, perp.	5 520	104 317	113 988
CU Inc., priv., série 1, 4,60 %, perp.	267 847	5 861 233	4 613 665
Emera Inc., priv., série A, taux variable, conv., perp.	265 666	4 180 037	3 587 819
Emera Inc., priv., série C, taux variable, conv., perp.	157 858	3 213 959	3 166 631
Emera Inc., priv., série F, taux variable, perp.	204 037	4 052 269	3 519 638
Emera Inc., priv., série L, 4,60 %, perp.	100 581	2 505 505	1 719 935
Fortis Inc., priv., série G, taux variable, perp.	294 571	5 673 718	5 464 292
Fortis Inc., priv., série H, 4,25 %, perp.	14 480	230 294	182 231
Fortis Inc., priv., série J, 4,75 %, perp.	3 326	70 930	63 360
Fortis Inc., priv., série K, taux variable, perp.	117 979	2 141 883	1 945 474
Fortis Inc., priv., série M, taux variable, perp.	878 176	17 861 505	14 533 813
TransAlta Corp., priv., série C, taux variable, conv., perp.	241 131	3 763 311	4 354 826
TransAlta Corp., priv., série E, 5,00 %, perp.	42 313	723 084	884 765
TransAlta Corp., priv., série G, taux variable, perp.	22 337	387 842	429 094
		154 851 301	131 785 721
Services de communication (8,16 %)	_		
BCE Inc., priv., série R, taux variable, perp.	404 105	7 049 907	6 097 944
BCE Inc., priv., série Y, taux variable, perp.	318 482	6 108 980	5 716 752
BCE Inc., priv., série Z, taux variable, perp.	980	16 463	17 640
BCE Inc., priv., série AA, taux variable, perp.	641 138	10 891 038	11 117 333
BCE Inc., priv., série AB, taux variable, perp.	236 714	4 433 544	4 263 219
BCE Inc., priv., série AC, taux variable, perp.	106	1 960	1 882
BCE Inc., priv., série AD, taux variable, perp.	504 067	8 784 445	9 113 531
BCE Inc., priv., série AE, taux variable, perp.	57 161	1 102 967	1 028 898
BCE Inc., priv., série AF, taux variable, perp.	479 656	8 276 423	7 765 631
BCE Inc., priv., série AG, taux variable, perp.	416 603	6 686 231	6 269 875
BCE Inc., priv., série AH, taux variable, perp.	71 057	1 470 761	1 276 184
BCE Inc., priv., série AI, taux variable, perp.	796 810	12 831 246	11 569 681
BCE Inc., priv., série AJ, taux variable, conv., perp.	7 615	154 354	138 593
BCE Inc., priv., série AK, taux variable, conv., perp.	472 265	6 942 037	6 805 339
BCE Inc., priv., série AL, taux variable, perp.	4 000	68 000	63 600
BCE Inc., priv., série AM, taux variable, perp.	641 192	9 923 639	9 361 403
	-	84 741 995	80 607 505
Produits de consommation discrétionnaire (0,18 %)	_		
George Weston Ltd., priv., série III, 5,20 %, perp.	9 169	223 027	179 804
George Weston Ltd., priv., série IV, 5,20 %, perp.	35 155	855 966	687 983
George Weston Ltd., priv., série V, 4,75 %, perp.	8 381	154 797	150 858
Les Compagnies Loblaw Ltée, priv., série B, 5,30 %, perp.	36 969	926 966	787 070
		- =	



Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Industries (0,09 %)		,	
Element Fleet Management Corp., priv., série E, taux variable, perp.	34 409	838 693	848 182
TOTAL DES TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS		1 034 951 227	879 229 277
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (10,39 %)			
Obligations de sociétés (10,39 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	8 196 000	8 167 650 \$	6 494 979 \$
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	4 940 000	4 940 000	3 938 677
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-11-26	2 104 000	2 130 035	2 069 194
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,06 %, 2028-04-26	7 381 000	7 381 000	7 180 429
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	2 599 000	2 599 000	2 520 884
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-09-28	6 850 000	6 850 000	6 723 926
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2082-01-28	200 000	185 000	155 660
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	5 129 000	5 119 409	4 983 520
Capital Power Corp., taux variable, remb. par ant., 7,95 %, 2082-09-09	3 155 000	3 155 000	3 090 845
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,00 %, 2077-01-15	345 000	366 015	424 735
Enbridge Inc., série C, taux variable, remb. par ant., 6,63 %, 2078-04-12	1 185 000	1 185 000	1 144 951
Gibson Energy Inc., obligations convertibles, série 20-A, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2080-12-22	3 584 000	3 629 920	2 970 044
Gibson Energy Inc., taux variable, remb. par ant., 8,70 %, 2083-07-12	799 000	799 000	805 167
iA Financial Corp. Inc., série 22-1, taux variable, remb. par ant., 6,61 %, 2082-06-30	2 188 000	2 188 000	2 114 330
Intact Corporation Financière, taux variable, remb. par ant., 7,34 %, 2083-06-30	2 361 000	2 361 000	2 343 298
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	7 429 000	7 487 882	6 974 683
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	5 625 000	5 625 000	5 280 620
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	3 962 000	3 962 000	3 841 930
Banque Nationale du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 4,30 %, 2080-11-15	1 275 000	1 266 075	1 164 710



	Coût	Juste
Contrats	moyen	valeur
6 152 000	6 152 000	6 032 618
18 243 000	18 243 000	16 594 123
14 306 000	14 307 861	10 738 613
2 936 000	2 936 000	2 487 353
2 077 000	2 077 000	2 040 139
498 000	498 000	489 130
	113 610 847	102 604 558
	113 610 847	102 604 558
	_	28 114
		109
		28 223
		28 223
		20 223
	(601 090)	
	1 147 960 984 \$	981 862 058 \$
		9 142 071
		(3 440 043)
		987 564 086 \$
	6 152 000 18 243 000 14 306 000 2 936 000 2 077 000	Valeur nominale / Contrats         Coût moyen           6 152 000         6 152 000           18 243 000         18 243 000           14 306 000         14 307 861           2 936 000         2 936 000           2 077 000         2 077 000           498 000         498 000           113 610 847                (601 090)         (601 090)



30 juin 2023

#### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Horizons Actif actions privilégiées (« HPR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 22 novembre 2010. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Horizons ETFs Management (Canada) Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HPR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HPR est de procurer un revenu de dividendes et de préserver le capital en investissant principalement dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés canadiennes. HPR peut également investir dans des actions privilégiées de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Horizons Management », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

#### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

# i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 11 août 2023.

#### ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

# iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.



30 juin 2023

# 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

### a) Instruments financiers

# i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujetti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- · actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

# ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.



30 juin 2023

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

#### iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

### iv) Instruments spécifiques

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

### Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.



30 juin 2023

#### Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

# b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujetti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

#### c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

# d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.



30 juin 2023

# e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

# f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

### g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

# h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

#### i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

### 4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.



30 juin 2023

# 5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

# a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

# i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

# ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minime aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.



30 juin 2023

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
30 juin 2023	9 149	_	_	103 896	880 770	993 815
31 décembre 2022	5 040	_	_	99 793	1 007 172	1 112 005

Au 30 juin 2023, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,6 % (100,4 % au 31 décembre 2022). Au 30 juin 2023, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 45 271 128 \$ (54 231 788 \$ au 31 décembre 2022). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la duration pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

#### iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2023	31 décembre 2022
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX <sup>MC</sup>	9 653 894 \$	10 829 794 \$

#### b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.



30 juin 2023

### Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 était la suivante :

Titres privilégiés canadiens par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)		
	30 juin 2023	31 décembre 2022	
P-2 - Deuxième cote de solvabilité	92,7 %	0,5 %	
P-3 - Troisième cote de solvabilité	5,9 %	8,5 %	
Total	98,6 %	9,0 %	
Titres privilégiés américains par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%		
	30 juin 2023	31 décembre 2022	
AAA	0,9 %	0,5 %	
А	_	10,9 %	
BBB	_	64,4 %	
ВВ	1,1 %	15,0 %	
CCC	_	0,6 %	
Total	2,0 %	91,4 %	

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2023, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 9,6 % (9,6 % au 31 décembre 2022) de son actif net.

# c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.



30 juin 2023

#### 6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022 :

	30 juin 2023			31	décembre 202	22
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	_	102 604 558	_	_	98 418 834	_
Actions	879 229 277	_	_	1 004 526 863	_	_
Contrats de change à terme	_	28 223	_	_	10 621	_
Total des actifs financiers	879 229 277	102 632 781	_	1 004 526 863	98 429 455	_
Total des passifs financiers	-	_	_	_	_	_
Actifs et passifs financiers, montant net	879 229 277	102 632 781	_	1 004 526 863	98 429 455	_

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2023 et l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## 7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.



30 juin 2023

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2023	10 586 221 \$	11 146 112 \$
31 décembre 2022	13 739 172 \$	14 482 090 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2023	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2022	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	54 024 \$		48 430 \$	
Retenues fiscales	(9 370)	17,34 %	(2 104)	4,34 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(17 858)	33,06 %	(18 522)	38,24 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	26 796 \$	49,60 %	27 804 \$	57,42 %

#### 8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.



30 juin 2023

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2023	147 593 415	3 872 273	(17 000 000)	134 465 688	145 173 228
2022	191 854 352	2 608 640	(31 250 000)	163 212 992	179 785 142

#### 9. CHARGES

# Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux



30 juin 2023

parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

#### **Autres charges**

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

# 10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2023	88 925 \$	9 314 \$	néant \$
30 juin 2022	241 150 \$	17 507 \$	néant \$



30 juin 2023

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

#### 11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

# 12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2022, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital	
46 482 002 \$	_	_	

#### 13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 30 juin 2023	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	28 223	_	28 223	-	-	28 223
Passifs dérivés	_	_	_	_	_	_



30 juin 2023

	Montants compensés (\$)			Montants non	compensés (\$)	Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	10 621	_	10 621	-	-	10 621
Passifs dérivés	_	_	_	_	-	-

# 14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, États financiers consolidés et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

55, avenue University, bureau 800 Toronto (Ontario) M5J 2H7

Téléphone: 416-933-5745 Télécopieur: 416-777-5181 Sans frais: 1-866-641-5739 info@horizonsetfs.com www.fnbhorizons.com Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.L.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts **Fiducie TSX** 100, rue Adelaide Ouest, bureau 301 Toronto (Ontario) M5H 4H1

# L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

Fonds négociés en bourse Horizons | 55, avenue University, bureau 800 | Toronto (Ontario) M5J 2H7 **T** 416 933 5745 | **SF** 1 866 641 5739 | **w** fnbhorizons.com

